

Appréhender le contexte réglementaire des techniques d'achats spécifiques

Webinaire | 20/10/2023

Animé par :



Anna Maria SMOLINSKA

Avocat spécialiste droit public & commande publique

128 rue de Créqui, 69006 LYON

06.73.53.38.36 - smolinska@amsavocat.com

www.amsavocat.com 

Un webinaire organisé par :




Les formations achatpublic.com





formations.achatpublic.com

Les formations aux marchés publics achatpublic.com délivre des formations pour les acheteurs publics et les entreprises soumissionnaires. Ce sont plus de 50 programmes et 600 sessions programmées à Paris et en province en 2023. Notre organisme est certifié Qualiopi.



Formations 2023
Acheteurs publics
Entreprises soumissionnaires



Les formations associées au thème d'aujourd'hui

Les six techniques d'achats

Appréhender les techniques du Code de la Commande publique

[Technique d'achat : Les catalogues électroniques](#)

[Technique d'achat : les enchères électroniques](#)

[Technique d'achat : le Système d'Acquisition Dynamique](#)

[Technique d'achat : Le système de qualification](#)



<https://evenements.infopro-digital.com/achatpublic-public/>

LA FOLLE SEMAINE DES MARCHES PUBLICS !

LA FOLLE SEMAINE DES MARCHÉS PUBLICS

formations
achatpublic.com

☎ 01 81 93 38 84

✉ formations@achatpublic.com

📱 formations.achatpublic.com

LES 8 PARCOURS MÉTIERS

	Parcours Métier (CY08)	Parcours Découverte (AFS02)	Parcours Techniques d'achats (AFS09)	Parcours Pratique (AFS05)	Parcours Expertise (AFS10)	Parcours Excellence (AFS11)	Parcours Travaux (AFS06)	Parcours Thématiques (AFS08)
27-nov	Parcours métier (CY08)			Conférence d'actualité (AFSC)				
28-nov		APA03 La passation des marchés publics	APA28 New: Les six techniques d'achats	GMP20 Devenir un acheteur public performant	APA24 - Jour 1 Les marchés et le développement durable	APA34 Intégrer l'économie circulaire dans vos achats	MP18 - Jour 1 Pratique du CCAG Travaux	APA20 Les marchés publics d'énergie
29-nov		APA04 L'analyse du besoin et la rédaction du DCE	APA22 Les accords cadres	APA09 Les modifications en cours d'exécution	APA24 - Jour 2 Les marchés et le développement durable	APA25 La théorie de l'imprévision appliquée aux marchés publics	MP18 - Jour 2 Pratique du CCAG Travaux	APA17 Les marchés publics d'assurances
30-nov		APA05 L'analyse des candidatures et des offres	APA31 Systèmes d'acquisition dynamique (0,5 jour)	APA10 Anticiper et gérer les contentieux dans les marchés publics	APA26 - Jour 1 Mettre en œuvre une démarche de performance achats	APA27 Définir une stratégie d'achats résilients	MTC84 - Jour 1 Economie circulaire – valoriser les matériaux de la construction	APA19 Les marchés publics d'informatique
			APA30 Systèmes de qualification (0,5 jour)					
01-déc	APA07 Le suivi d'exécution	APA32 Catalogues électroniques (0,5 jour)	APA29 New Commande Publique : prévenir les situations de conflits d'intérêts	APA26 - Jour 2 Mettre en œuvre une démarche de performance achats	APA23 Les achats innovants	MTC84 - Jour 2 Economie circulaire – valoriser les matériaux de la construction	APA18 Les marchés publics de restauration	
		APA33 Enchères électroniques (0,5 jour)						

- ① Les techniques d'achat – définition & objectifs
- ② Accord-cadre: technique d'achat maîtrisée?
- ③ Catalogue électronique
- ④ Système d'acquisition dynamique: nouvelle star des techniques d'achat

Distinction techniques – procédures – modes de dévolution

Procédure adaptée (« MAPA »)

Appel d'offre

Procédure avec négociation

Dialogue compétitif

PROCÉDURES

Marché alloti

Marché non-alloti

Marché de conception-réalisation

Marché global de performances

MODES DE
DÉVOLUTION

Accord-cadre

Concours

Système de qualification (EA)

Système d'acquisition dynamique

Enchères électroniques

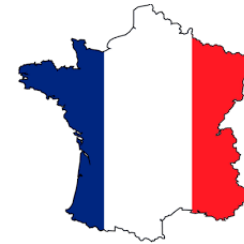
TECHNIQUES
D'ACHAT

- Dans le **respect des règles applicables aux procédures**
- Procéder à la **présélection d'opérateurs économiques** susceptibles de répondre à son besoin ou **permettre la présentation des offres ou leur sélection**, selon des modalités particulières.
- En ayant recours à:
 - L'accord-cadre
 - Le concours
 - Le système de qualification (entités adjudicatrices)
 - Le système d'acquisition dynamique
 - Les enchères électroniques



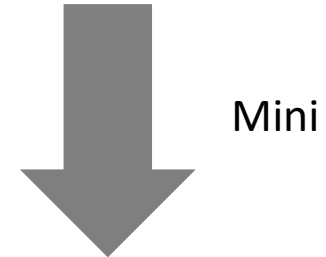
Directive « marchés » (2014/24/UE):

- [Art. 34](#)



Code de la commande publique

- [Art. L.2125-1](#)
- [Art. R.2121-8](#)
- [Art. R.2161-1 À R.2162-566](#)



Plus d'accord-cadre sans montant maximum depuis le 1^{er} janvier 2022

[CCP, R.2162-1 à R.2162-14](#)

1

Peut être autorisé ou imposé

3

Son format/ équipement électronique utilisé/ modalités de connexion/ spécificités techniques doivent être indiqués

4

Les marchés spécifiques peuvent être attribués sur la base d'un catalogue actualisé si un catalogue initial exigé pour accéder au SAD



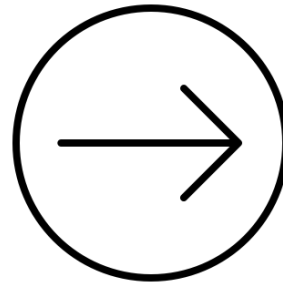
Possible dans un SAD

- Quels marchés pour une passation en SAD?

CCP, art. [L.2125-1](#)

Directive « marchés » (cons.62)

CCP, art. [R.162-39](#)



achats d'usage

courant

produits, travaux ou services d'usage

courant ou standards qui sont généralement disponibles sur le marché


fournitures, de services ou de travaux


TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES COURANTS « Achat sur étagère »





• L'intérêt & les avantages du SAD


Permet au pouvoir adjudicateur de disposer d'un éventail particulièrement large d'offres et donc de garantir une utilisation optimale des deniers publics grâce à une large concurrence en ce qui concerne les produits, travaux ou services d'usage courant ou standards qui sont généralement disponibles sur le marché (Directive, cons.63)

 Levier d'innovation dans le domaine des achats courants à forte concurrence et évolution technologique

 Permet d'anticiper la disponibilité des fournitures

 Permet l'amélioration des offres à tout moment

 Permet de constituer un vivier de fournisseurs en constante amélioration

 Simplifie le processus d'approvisionnement pour les acheteurs et pour les fournisseurs (flexibilité)

 Permet d'améliorer la connaissance du secteur par l'acheteur (sourcing)



• Les défis & les difficultés du SAD

Ces demandes de participation devraient normalement être examinées dans un délai maximal de dix jours ouvrables, étant donné que l'évaluation des critères de sélection s'effectuera sur la base des exigences simplifiées en matière de justificatifs qui sont énoncées dans la présente directive.

(Directive, cons.64)



Nécessite une gestion... dynamique (services formés et réactifs)



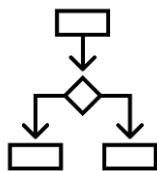
Travail de préparation important pour une bonne mise en place



Complexité (apparente?)

• Mise en place du système

SAD UNIQUE



CATEGORIES



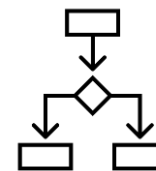
Taille
maxi. MS

Zone
géo.

Cat.
achat

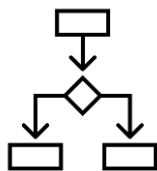
Préciser critères/ catégorie

CATALOGUE
ÉLECTRONIQUE



OFFRE « CLASSIQUE »

PROCÉDURE
ADAPTÉE



AOR

En fonction de l'estimation du montant de
tous les marchés spécifiques du SAD

Reproduction interdite



- Avis indiquant qu'il s'agit d'un SAD & précisant sa durée de validité
- Critères d'attribution des marchés spécifiques (à préciser ultérieurement si on souhaite)
- Publication du DCE qui restera accessible par voie électronique pendant la période de validité du SAD

■ ■ ■ Pistes de réflexion

- Quelle technique pour quels achats
- Quelle maturité des services opérationnels (capacité d'adhésion/ maîtrise de l'outil)

Merci de votre attention

Besoin d'aller plus loin ?



<https://evenements.infopro-digital.com/achatpublic-public/>



Anna Maria SMOLINSKA

Avocat spécialiste droit public & commande publique

128 rue de Créqui, 69006 LYON

06.73.53.38.36 - smolinska@amsavocat.com

www.amsavocat.com 